

brales avec ou sans délire, plus elle approchera du vrai. Nombre de vésanies échapperont à la recherche, et la psychologie pathologique gardera encore un trop vaste domaine qu'on doit incessamment chercher à restreindre.

Médico-légalement, la décision de l'expert double d'autorité si, à la constatation de la crise, il associe l'examen du sujet matériellement et manifestement prédisposé.

L'expert a ainsi à son service, outre les maladies classées auxquelles il doit d'abord se référer, les états qui constituent des diathèses ou des tempéraments pathologiques : l'hérédité, les vices de conformation, les lésions préalables de l'encéphale et par conséquent les héréditaires, les malformés crâniens et les cérébraux.

(*Archives générales de médecine*, 1875 et 1878.)

VOL AUX ÉTALAGES.

Depuis la transformation qu'ont subie nos grands magasins, les vols s'y sont multipliés dans des conditions assez singulières et assez uniformes pour causer quelque surprise.

Parmi les voleurs (et ils sont nombreux) qui exploitent ces établissements, beaucoup rentrent dans les catégories communes : ce sont des commis infidèles, des gens qui font profession de vivre d'escroquerie, des hommes de peine séduits par l'appât d'un gain facile et par les chances d'impunité. Il ne saurait être ici question de ces délits qu'on pourrait appeler classiques et dont les auteurs se retrouvent aussi bien dans les bureaux des banquiers, dans les usines des industriels, que dans les comptoirs des marchands.

Je ne veux parler que des voleurs, et surtout des voleuses de hasard, arrêtés en flagrant délit d'une fraude toujours la même, déferés à la justice, et que les juges expérimentés en ces matières ne reconnaissent pas comme appartenant à la classe des délinquants ordinaires. Le fait brut est hors de discussion ; mais les conditions dans lesquelles il s'est produit, les incidents inusités qu'on découvre, les revendications ardentes d'honnêtes familles si rarement mêlées à de telles affaires, l'attitude même des prévenus, leurs procédés d'excuse ou la naïveté de leurs aveux, mettent en éveil la conscience des magistrats. L'administration, si la plainte a été abandonnée ; la justice, si elle est saisie, font appel à l'expérience des médecins familiers avec les troubles de l'intelligence ; elles réclament leur concours et posent

la question de savoir jusqu'à quel point l'inculpation ne porte pas sur un individu irresponsable. J'ai eu à intervenir dans tant de cas de ce genre, qu'il ne m'a pas semblé hors de propos de mettre mon expérience au service de mes confrères.

En apparence, il ne s'agit que d'une expertise médico-légale; en réalité, le problème n'est à résoudre que par une étude assez délicate de pathologie mentale.

Deux éléments, comme toujours, interviennent, et, pour parler le langage de l'École, il faut envisager séparément l'objet et le sujet : l'attraction exercée par la marchandise à voler et l'état intellectuel et moral du voleur. Qui borne sa recherche à un seul des deux termes ne voit qu'une face, et peut être sûr que ses conclusions sortiront boiteuses. S'il arrive, et c'est l'exception, que dans les perversions de l'esprit le milieu soit indifférent, parce que l'impulsion s'impose par sa violence, le plus souvent il a fallu une occasion propice pour exciter d'abord la tendance, et ensuite pour la faire passer à l'exécution.

J'ai gardé le nom presque démodé de *vol aux étalages*, et je crois qu'il n'y a pas lieu de lui substituer celui de vol dans les grands magasins. Autrefois, l'étalage ouvert à tous, de nos marchands, était très limité : il se réduisait aux boutiques des libraires, de quelques vendeurs de comestibles; plus tard, il s'est étendu aux bazars, de création assez récente. Enfin, les grandes maisons de détail, à mesure qu'elles prenaient de plus amples proportions, sont devenues de vastes étalages, au dedans comme au dehors. L'acheteur y a libre accès, il y circule à son gré, sans compte à rendre à personne; on sollicite sa visite curieuse, dans l'espérance justifiée qu'elle sera l'amorce d'une acquisition. Les femmes fréquentent les magasins à l'égal des promenades publiques, aiguisant ainsi leur appétit, le satisfaisant quand elles peuvent, ou le réservant pour des temps meilleurs ou pour des rencontres plus séduisantes.

Tout est prévu, organisé, étalé aux regards en vue de provoquer une attraction. Nous cédon plus ou moins à cette influence, qu'il s'agisse d'effets de toilette, d'œuvres d'art ou même

d'objets de plus humble consommation, et nous savons par expérience qu'il faut un certain effort pour résister à des entraînements si habilement calculés.

On comprend qu'étant données ces incitations, les faibles succombent et que leurs défaillances soient non pas excusées, mais motivées.

Parmi les voleuses surprises, plus encore probablement parmi celles qui échappent à la surveillance, un certain nombre agissent avec la conscience exacte, et par conséquent avec la responsabilité du larcin. Quand on les interroge, elles racontent qu'elles ont lutté d'abord, qu'elles sont revenues à la charge, qu'elles se sont aguerries à la pensée et à l'accomplissement du vol. Quand on fait enquête, on constate que ce sont des femmes dont les ressources sont bien au-dessous de leurs goûts ou de leurs prétentions. Leur existence est semée d'aventures douteuses, et tout ce qu'on accorde à titre d'atténuation, c'est qu'elles auraient peut-être été préservées, si les séductions avaient été amoindries, ou le délit plus périlleux.

Dans une autre catégorie de faits, la seule dont il soit ici question, les choses se passent autrement. La femme arrêtée, nantie de marchandises de valeurs diverses, appartient à une famille dont l'honorabilité est hors de doute. Son passé comme son présent est irréprochable; ses besoins, ses fantaisies, n'excèdent pas son avoir et se tiennent même dans les plus modestes limites.

L'acte délictueux étonne, parce qu'il n'a ni aboutissant ni précédent. On se demande alors jusqu'à quel point un état maladif de l'intelligence est ou n'est pas en cause. On suppose une propension instinctive au vol, irrésistible et inconsciente, à la façon de celle de la *gazza ladra*, une sorte d'appel analogue aux envies que les gens du monde attribuent volontiers aux femmes enceintes. On suit sur cette piste, et il se trouve presque toujours que la voleuse n'avait rien dérobé jusque-là ou que, tout au plus, ses larcins se sont accumulés dans un court espace de temps, et qu'ils répondent moins à un appétit durable qu'à une crise.

Une autre remarque déconcerte. A la lecture du procès-verbal, rédigé séance tenante, on s'aperçoit que le vol n'a été rien moins que brutal, absurde, dépourvu de calcul, comme ceux que commettent les paralytiques généraux et les épileptiques. La prévenue a passé à plusieurs reprises devant l'étalage; elle s'est fait montrer divers objets; elle a fait quelques achats et profité d'un moment où l'attention était détournée. Sa dissimulation était plus artificieuse que maladroite, et sa contenance, au moment où la fraude a été découverte, n'a guère différé de la tenue des voleurs de propos délibéré.

Si la perquisition pratiquée à domicile a permis de retrouver d'autres objets dérobés, ces objets étaient cachés soigneusement; le mari, les serviteurs n'avaient rien vu et ne soupçonnaient rien.

Ce concours de précautions est incompatible avec l'hypothèse d'une propension presque bestiale qui s'assouvit à la hâte et à tout prix.

Aussi bien faut-il en rabattre de la croyance aux passions invincibles, vertigineuses ou fiévreuses que subiraient les malades troublés d'esprit et qui commanderaient leurs actes. La pyromanie a déjà été ramenée à ses vraies proportions. Il ne s'agit plus, pour aucun médecin expérimenté, de l'amour avide de voir le feu et encore le feu. Le prétendu pyromane est un demi-imbécile, jeune, habitant la campagne, etc., qui allume l'incendie pour des raisons de sentiments, maladives, mais dont il a conscience et qui avoue quand on sait l'interroger. La kleptomanie, dans le sens vulgaire du mot, n'a pas d'assises plus solides, et j'en suis encore, malgré ma longue expérience, à voir un voleur emporté par le besoin délirant du vol.

J'ai, dans une courte note, montré combien les outrages à la pudeur pouvaient être commis par des gens sans lubricité et même sans aspirations génitales. Les voleuses à l'étalage fournissent une nouvelle preuve à l'appui de la thèse que j'ai soutenue et que je rappellerai en peu de mots. Ce n'est pas par la puissance de l'incitation, c'est par l'insuffisance de la

résistance à un entraînement de moyenne intensité, que s'expliquent la pensée de l'acte délictueux et son accomplissement. Qu'une circonstance quelconque fasse fonction d'obstacle, le malade renonce à passer outre, et le hasard lui rend le service que les autres attendent de leur raison. La recherche ne doit pas porter sur le plus ou moins de vivacité de l'impulsion, mais sur le degré de désarroi ou de débilité intellectuelle. D'excitation vraie, il n'y en a point ou tout au moins la séduction ne dépasse pas, si même elle l'atteint, celle qu'éprouvent tant d'autres femmes à la vue d'objets de toilette; elle est passagère; dès qu'elle a cessé, la voleuse oublie non seulement l'agrément qu'elle espérait retirer de cette appropriation trop commode, mais la faute elle-même. Les combinaisons multiples qui font l'appât du vol avant, après, je dirais presque pendant, et que les escrocs nous racontent complaisamment, sont incompatibles avec l'inertie de l'intelligence. Encore faut-il que l'abaissement n'atteigne pas des proportions extrêmes. L'aliéné qui confine à la démence ou qui chemine dans cette direction ne s'occupe pas du monde extérieur, et, par conséquent, est préservé de pareilles atteintes. De même le lypémanique au maximum de la dépression ne connaît pas de distractions qui le touchent, tandis que le demi-mélancolique a ses heures de détente possible.

Il s'agit donc, si le mot est permis, de doser non pas les éléments actifs, mais les éléments négatifs de la maladie. C'est en portant l'investigation de ce côté qu'on arrive à comprendre comment des gens sans passion, que la moindre réflexion aurait dû garantir, se laissent aller à des propos insensés ou à des actes délirants, ce qui au fond est la même chose. L'erreur est de raisonner suivant la loi des passions humaines, dont la vivacité se mesure par les agissements auxquels elles entraînent. Or, moins l'impulsion des faibles d'esprit aura été impérieuse, plus elle sera encouragée par les attraits de toute nature, y compris celui de l'impunité probable. Aussi ai-je tenu à montrer combien les étalages contribuaient à susciter un appétit du vol qui ne serait

pas né sans cette excitation, ou qui serait resté à l'état latent.

Une objection bien naturelle se présente. Ne peut-on pas admettre que tout individu qui commet un acte entraînant des conséquences judiciaires témoigne d'une certaine faiblesse de jugement et méconnaît ses intérêts réels ? Je n'aurai garde de me laisser entraîner sur ce terrain.

Médicalement, il s'agit de démontrer que le malade inculpé de vol est un malade et de le prouver. Seulement je demande qu'on cherche les symptômes où ils sont à trouver, c'est-à-dire dans un trouble cérébral permanent, s'accusant par des signes reconnaissables malgré les difficultés de l'examen, et que le vol soit considéré comme un incident et presque un épisode.

Les faits observés, et on les rencontre à profusion, sont d'une telle uniformité qu'il me paraît suffisant de citer quelques exemples ; je les prendrai dans des conditions plus dissemblables en apparence qu'en réalité. La diversité tient, en pareil cas, de la personne, de l'éducation, de l'âge, du sexe, des détails accessoires fournis par l'enquête ; l'état pathologique fondamental est toujours le même.

La femme G..., 25 ans, est arrêtée dans un de nos grands magasins de nouveautés. Elle avait pris deux paires de bas, une cravate, deux flacons de parfumerie ; elle avait, dans la même visite, acheté et payé une paire de gants et un parapluie.

C'est une femme appartenant à la bourgeoisie aisée ; sa vie s'est passée presque toute en province et depuis une année seulement elle est venue se fixer à Paris. Elle s'exprime en bons termes, avec une vivacité que sa situation, dont elle a d'ailleurs un médiocre souci, expliquerait à la rigueur.

Pour comprendre l'état mental vrai de la malade, il faut, au lieu de se borner à un examen sommaire, se faire un devoir de reprendre sa biographie tout entière. Mariée à un cultivateur presque riche, grand buveur, dépensier, elle a demandé et obtenu sa séparation après onze ans de souffrances intimes. De ce mariage étaient nées deux filles qu'il a fallu élever avec des ressources tristement réduites par la dissipation du mari. L'une est

morte, l'autre s'est brouillée avec sa mère à l'occasion de discussions répétées et a été recueillie par un de ses oncles.

— La femme G... restait seule, avec un capital d'une dizaine de mille francs, quand elle fut appelée près d'une cousine très âgée, infirme, à laquelle elle donna des soins, et qui lui légua, après sa mort, un revenu de 5 à 6 mille francs.

Pendant qu'elle habitait avec sa parente, il y a de cela trois ou quatre ans, elle fut prise d'un violent étourdissement, et, depuis lors, elle a perdu presque complètement le sommeil. C'est grâce à l'usage non interrompu du bromure de potassium qu'elle se procure quelque repos. Le plus souvent, elle reste au lit jusqu'à trois ou quatre heures de l'après-midi, se plaignant d'étouffements, de frayeurs, qu'elle attribue à l'influence exercée sur elle par les terreurs nocturnes de sa cousine en enfance.

De temps à autre il survient, pendant le repas, un spasme pharyngé ou œsophagien qui l'empêche de manger et même de boire, et, par peur, elle se condamne à une demi-inanition. D'autres crises se produisent, racontées par une de ses voisines, et qu'elle-même résume ainsi : « Ma tête se brouille ; j'ai un peu l'esprit qui n'est pas clair, la tête se charge, le cœur bat, les idées se confondent ; il me reste pendant quelques jours de l'étonnement et de la fatigue, puis tout se remet. »

Aucune conception délirante proprement dite, mais une volubilité de parole, une instabilité d'idées et de postures, un besoin d'aborder des confidences qu'elle n'achève jamais. Son revenu bien assuré suffit, et au delà, à sa dépense. Dans la maison qu'elle habite, personne ne doute qu'elle ait *un grain*, comme me disait son portier.

Quant au vol lui-même, elle se défend en déclarant qu'elle était partie changer son parapluie et chercher une bague qu'elle croyait avoir perdue. On ne peut pas la soupçonner. Quel motif aurait-elle eu de se compromettre, quand l'argent ne lui manquait pas, même dans son porte-monnaie, pour acquitter sa dette ? La chose semble d'ailleurs l'intéresser assez peu, et elle n'a même pas la curiosité de savoir pourquoi je viens l'in-